

BULLETIN D'INSCRIPTION Stages 2025-2026 « Respire la vie » et « cursus Rebirth »

A renvoyer à Sophie Misériaux – 6 Le Meseray – 22490 Plouër Sur Rance

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Tél..... Mail.....

Je m'inscris :

☐ au stage du **samedi 7 juin 10h au lundi 9 juin 2025 à 16h30** (3 jours : 380€ le stage + 165€ la pension complète) et verse un **acompte de 100€** à l'ordre d'Alain Roux

☐ au stage du **dimanche 9 novembre 10h au mardi 11 novembre 2025 à 16h30** (3 jours : 380€ le stage + 165€ la pension complète) et verse un **acompte de 100€** à l'ordre d'Alain Roux

☐ au stage du **vendredi 8 mai 10h au dimanche 10 mai 2026 16h30** (3 jours : 380€ le stage + 165€ la pension complète) et verse un **acompte de 100€** à l'ordre d'Alain Roux

☐ **Au cursus Rebirth 2025** : 5 stages de 4 jours : 480€/stage + 220€/stage la pension complète. (Du 21 au 24 août 2025, du 23 au 26 octobre 2025, du 14 au 17 février 2026*, du 14 au 17 mai 2026 et du 20 au 23 août 2026) et verse un **acompte de 400€** à l'ordre d'Alain Roux

*possibilité d'un coût supplémentaire sur ce stage s'il est effectué en eau chaude

Signature et date:

Conditions générales de participation:

Les participants sont seuls juges de leur capacité à suivre ce stage/cursus et assistent à celui-ci sous leur pleine et entière responsabilité.

Ils participent à toutes les activités du programme proposé.

L'acompte d'inscription est gardé jusqu'à la fin du stage/cursus et représente l'engagement du stagiaire à participer au programme.

En cas d'interruption en cours de stage ou de cursus, cet acompte reste acquis aux formateurs.

En cas d'annulation moins de 60 jours avant le début du stage ou du cursus, l'acompte d'inscription n'est plus remboursable, sauf en cas d'annulation par les formateurs.

Ceux-ci se réservent la possibilité de demander à un participant d'interrompre le stage/cursus en le remboursant au prorata des jours effectués.